

observation
n° 50

Sujet : [INTERNET] ZAC Le bosquel sas l'européenne

De :

Date : 13/03/2024 16:32

Pour : pref-enquetespubliques@somme.gouv.fr

Monsieur,

Veillez trouver ci joint le document présentant notre opposition au projet logistique de l'Européenne sur la ZAC du Bosquel

M et Mme

— Pièces jointes : —

Mail enquete ZAC BOSQUEL.pdf

434 Ko

observation
n°50 PJ
1/2

Monsieur,

Je tiens vivement à vous faire **de notre totale opposition au projet porté par l'Européenne sur la ZAC le Bosquel.**

Les raisons sont multiples :

La première étant que ce projet ne respecte pas la loi ZAN et ne pourrait de fait plus être validé sous cette forme depuis 2021. Ce que reconnaît publiquement le promoteur lors de la réunion, organisée à la hâte le 07/03/2024, devant les premières oppositions des riverains.

Il est malgré tout proposé aujourd'hui, sous couvert d'une validation du PLUi antérieure à 2021. Une hérésie écologique et un non-sens citoyen.

43 ha de terres agricoles sacrifiée. Quid de la souveraineté alimentaire ?

Le projet de ZAC initial n'avait rien à voir avec le gigantesque projet logistique présenté aujourd'hui. Il s'agissait d'une ZAC artisanale et à taille humaine. Pas du plus grand bâtiment logistique de France, aux abords d'une commune paisible d'à peine plus de 300 âmes.

L'Autorité environnementale a d'ailleurs rendu **un avis très sévère** sur ce projet qui n'est desservi que par des poids lourds et consomme trop de terres agricoles. Cet avis préconise clairement une autre implantation. Ce projet ne respectant pas le SRADDET Hauts-de-France qui indique de privilégier les implantations aux abords des accès multimodaux.

La seule pseudo réponse du promoteur sur ce point est que l'A1 est saturée, pas l'A16 !

Cette affirmation est par ailleurs fautive, tout du moins dans un futur très proche. En effet, il fait fit d'ignorer l'ensemble des projets logistiques en cours sur des ZAC très proches notamment les sorties d'Hardivillers (15 kms), de Beauvais Nord et sa ZAC de 136 ha dont un entrepôt XXL de 110 000 mètres carrés **aujourd'hui vide**, et la ZAC BOREALIA 2 à Amiens...qui ne manqueront pas de surcharger l'A16 de poids lourds et des véhicules des milliers d'employés annoncés sur ces ZAC.

Si l'ensemble des commentaires déjà présenté expose déjà les nuisances environnementales, climatiques, routières, sécuritaires, de santé, sur lesquelles il n'apparaît pas utile que nous revenions ici, le plus affligeant reste l'étude de l'impact pour la commune présentée.

Le promoteur, qui prétend avoir pris soin de mesurer les nuisances, produit un honteux copié-collé d'une autre étude! (Article du courrier picard publié le 3/03/2024) :

Pièce 8 page 34 :

Analyse des effets du projet sur la commune

« le site pepsico France se situe dans la zone industrielle sur la commune de Saint-Saulve. Compte tenu de son emplacement, l'objectif de cette zone est d'accueillir des bâtiments d'activités logistiques (...)il aura un impact positif sur le développement de l'urbanisme local. »

Cet élément suffit à lui seul à jeter le discrédit sur l'ensemble de l'étude et des affirmations du promoteur. Le même qui répond à la réunion publique le 07/03/2024 qu'il a choisi un autre cadre de vie lorsqu'on lui demande s'il accepterait de vivre au Bosquel avec un tel projet logistique à ses fenêtres.

Il ne s'agit pas là d'une maladresse comme le présente le courrier picard, mais bien d'un aveu de cadre de vie insupportable !